

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,
WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et
C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1743



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 31 janvier 2023

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-4
LA CONSULTATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES	5
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	5-7
COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	7-8
COMMISSION FOOTBALL ANIMATION	9-10
COMMISSION FOOTBALL FEMININ	10-12
COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ	12-14
FLASH ACTU P.E.F.	15
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS DAM	16

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE



LE CHAMPIONNAT PAR ANNÉE D'ÂGE AVEC ACCESSION GÉNÉRATIONNELLE

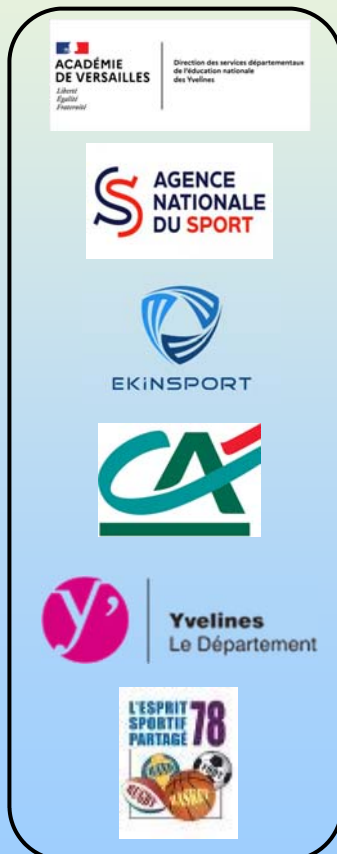
Le District des Yvelines réfléchit à la mise en place d'un nouveau système de championnat chez les jeunes, dans le but de permettre à chaque équipe de jouer à son niveau, en l'occurrence celui qu'elle a elle-même acquis en fin de saison précédente. Cela toucherait tous les clubs ayant une ou plusieurs équipes de U14 à U18.

Afin de vous présenter les contours du projet et de faire avancer la réflexion sur cette réforme, le District a besoin de l'avis et de la réflexion de tous.

Soyez acteurs de ce changement, soyez présents

Vendredi 3 février,
à 18 h 30, au siège du District

**Le lien permettant l'inscription
a été envoyé aux clubs par mail**



AGENDA 2022 / 2023 JANVIER / FEVRIER

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
30	31	1er	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19

Le 02/02/2023

Tirage des 1/4 de finales des Coupes des Yvelines et du Comité au District

Le 03/02/2023

Réunion sur le thème « Le Championnat par année d'âge avec accession générationnelle », au District

Les 04 & 05/02/2023

Formation Initiale à l'Arbitrage - 4ème session au District

Le 07/02/2023

Réunion des Clubs labellisés au District

Les 11 & 12/02/2023

Formation Initiale à l'Arbitrage - 4ème session au District



La Commission du Football Féminin est à la recherche d'installations pour :

Le dispositif « TOUTES FOOT »
qui aura lieu Samedi 15 avril 2023

LA JOURNÉE DU FOOTBALL FÉMININ
qui aura lieu Samedi 10 juin 2023

N'hésitez pas à contacter le District
administration@dyf78.fff.fr

FORMATIONS TECHNIQUES

Places disponibles

- ✓ **Module Futsal Initiation :**
les 18 et 19 février 2023
[S'inscrire !](#)
Lieu : Mantes la Ville
- ✓  **Ce Module U11 devient MIXTE !**
les 21 et 22 février 2023
[S'inscrire !](#)
Lieu : District des Yvelines de Football
- ✓ **Certification CFF2 / CFF3 :** le 4 mars 2023
[S'inscrire !](#) (places disponibles)
Lieu : Montigny le Bretonneux
- ✓ **Module U6-U7 :** le 18 mars 2023
[S'inscrire !](#) (places disponibles)
Lieu : Triel sur Seine

Formations complètes

- ✓ **Module U13 :** les 23 et 24 février 2023
Lieu : District des Yvelines de Football
- ✓ **Module U9 :** les 28 février et 1er mars 2023
Lieu : District des Yvelines de Football
- ✓ **Module U11 :** les 2 et 3 mars 2023
Lieu : District des Yvelines de Football

ÉDITION 2023

2^e ÉDITION

TENTE TA CHANCE POUR REJOINDRE LE SOMMET
Inscrit toi dans la compétition eFoot de la Fédération Française de Football et affronte les joueurs de la France entière !

**PHASES FINALES À CLAIREFONTAINE
PUIS AU STADE DE FRANCE**
28 & 29 AVRIL 2023

I^{er} TOUR

Du 30 janvier au 5 février 2023

**31 joueurs
27 clubs**

FINALES DE COUPES DES YVELINES & DU COMITE

Les clubs ci-dessous sont priés de rapporter au District, les Trophées reçus la saison passée, au plus tard
LUNDI 17 AVRIL 2023

Finales Féminines à 8
Samedi 10 juin 2023

Coupe Yvelines Seniors F à 8
VOISINS FC

Coupe Yvelines U18 F à 8
VOISINS FC

Coupe Yvelines U15 F à 8
BUC FOOT AO



Finales à 11
Dimanche 11 juin 2023

Coupe Yvelines Seniors
VOISINS FC

Coupe Comité Seniors
VERNEUIL ENTENTE FOOT

Coupe Yvelines CDM
POISSY AS

Coupe Yvelines Vétérans
BANQUE DE France AS

Coupe Comité Vétérans
GUERVILLE ARNOUVILLE AS

Coupe Yvelines U18
VERSAILLES 78 FC

Coupe Yvelines U16
VILLENES ORGEVAL FC

Coupe Yvelines U14
PLAISIROIS FO

Coupe Comité U14
VERSAILLES 78 FC

Coupe Yvelines Seniors F à 11
CARRIERES SUR SEINE US

Finales Futsal
Dimanche 21 mai 2023

Coupe Yvelines Futsal U12
POISSY AS

Coupe Yvelines Futsal U13F
PARIS ST GERMAIN FC

Coupe Yvelines Futsal U13
ST GERMAIN EN LAYE FC

Coupe Yvelines Futsal U15F
PARIS ST GERMAIN FC

Coupe Yvelines Futsal U14
CARRIERES SUR SEINE US

Coupe Yvelines Futsal U18 F
MANTOIS 78 FC

Coupe Yvelines Futsal U16
MANTOIS 78 FC

Coupe Yvelines Futsal Seniors F
MANTOIS 78 FC

Coupe Yvelines Futsal Seniors
VECTEUR SPORTS

Pour rappel, le non retour desdits trophées entraîne une amende pour le club d'un montant de 300 €
(Annexe 2 du Règlement Sportif du District des Yvelines)



LES RESTAURANTS
DU CŒUR

Cœur de Foot 78

UN GRAND MERCI À CES 18 CLUBS AYANT PARTICIPÉ À LA GRANDE COLLECTE EN 2022 :

Aubergenville F.C

Bailly Noisy S.F.C

Bouafle Flins E.S

Carrières Grésillons A.S

Conflans F.C

Ecquevilly S.C

Essarts-Le-Roi A.G.S

Fontenay-Le-Fleury F.C

Gargenville Stade

Guyancourt E.S

Hardricourt U.S

Houilles S.O

Jouy-En-Josas U.S

Magny 78 F.C

Maurepas A.S

Mesnil-St-Denis A.S.L

Montigny-le-Bx A.S

Rosny S/Seine C.S.M

POUR LA COLLECTE 2023, 40 CLUBS SONT DÉJÀ INSCRITS :

Ablis FC Sud 78

Aubergenville FC

Auteuillois AS

Bailly Noisy S.F.C

Bois d'Arcy A.S

Bouafle Flins E.S

Breval Longnes FC

Carrières S/Seine U.S

Conflans F.C

Ecquevilly E.F.C

Essarts le Roi A.G.S

Fontenay-Le-Fleury F.C

Fourqueux O.M.S

Gargenville Stade

Guyancourt ES

Hardricourt U.S

Issou A.S

Lions F.C Magnanville

Magny 78 F.C

Maisons-Laffitte F.C

Mantois 78 F.C

Marly le Roi U.S

Mauloise U.S

Maurecourt FC

Maurepas A.S

Mesnil-St-Denis A.S.L

Montigny-le-Bx A.S

Montfort FC

Plaisir FC

Poissy A.S

Porcheville F.C

Portes FC Féminin IDF

Rambouillet FC

Rosny S/Seine C.S.M

Sartrouville E.S

St Arnault FC

Tessancourt F.C

Verneuil S/Seine U.S

Versailles 78 F.C

Voisins F.C



Pour participer à votre tour, c'est par ici



Cœur de Foot 78



Antennes Restos du Cœur



LA CONSULTATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.
Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires**
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires.**

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Réunion du 30/01/23

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président en VISIO), P. GUILLEBEAUX.(CD), J. VESQUES. P. DUPIN (VISIO).
. R. PANARIELLO. PILLEMONT S. (CDA) (Visio)

Absents excusés : MME RUPERT

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

RAPPEL

Le nombre de joueurs pouvant être inscrit sur la feuille de match du Critérium du Lundi Soir est de 14 joueurs maximum.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

2EME RAPPEL
AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

CRITERIUM LUNDI SOIR

POULE A DU 16/01/2023
54204.2 ACHERES CS 1 / MAISONS-LAFFITTE FC 1

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE B DU 16/01/2023
54348.1 MAULOISE US 1 / MAUREPAS AS 45

1ER RAPPEL

SENIORS

D5-B DU 22/01/2023
51449.1 ACHERES CS 1 / CONFLANS PORTUGAIS 1

VETERANS

D1-U DU 22/01/2023
51469.1 ACHERES CS 11 / HOUILLES AC 11

D4-A DU 22/01/2023
51800.1 BLARU ASI 11 / CONFLANS PORTUGAIS 11

U14

D1-U DU 21/01/2023
52376.1 MANTOIS 78 FC 3 / MAUREPAS AS 1

FORAITS NON AVISES 2EME FORAITS

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

FUTSAL

D1-U DU 23/01/2023
52283.1 LA TOILE 2

FORAITS NON AVISES 1ER FORAITS

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18

D3-B DU 29/01/2023
54558.1 CROISSY US 1

FORAITS AVISES 1ER FORAITS

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE A DU 27/01/2023
54276.1 ANDRESY FC 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE 19/02/2023

U18

D3-A
54443.1 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / ANDRESY F.C. 1

A JOUER LE 05/03/2023

VETERANS

D3-A
51703.1 CROISSY U.S. 11 / VILLENES ORGEVAL 11

D4-C
51976.1 VALLEE 78 F.C. 12 / PERRAY FOOT. ES 11

D5-B Bis
54865.1 VILLENES ORGEVAL 13 / MONTESSON U.S. 14
54903.1 GUERVILLE ARNOUVILLE 15 / MARLY LE ROI U.S. 12

D5-C
52159.1 AUTEUILLOIS A.S. 11 / PECQ US LE 12

U18

D3-C
54508.1 MONTFORT / U.S.Y. 1 / RAMBOUILLET YVELINES 2

A JOUER LE 09/04/2023

U16

D1-U
50749.1 MAUREPAS AS 1 / LIMAY ALJ 1

MATCHES A PROGRAMMER

SENIORS

D2-B
50154.1 COIGNIERES F.C. 1 / ELANCOURT O.S.C. 1

D3-A
50216.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / SARTROUVILLE E.S. 2
50216.2 SARTROUVILLE ES 2 / ST GERMAIN EN LAYE 1

D5-A
53786.2 JUZIERS FC 1 / FONTENAY ST PERE AS 2
53790.1 JUZIERS FC 1 / BREVAL LONGNES F.C. 2
53827.1 JUZIERS FC 1 / BONNIERES FRENEUSE 1

VETERANS

D5-A Bis
54781.1 JUZIERS F.C. 12 / GUERVILLE ARNOUVILLE 14
54793.1 JUZIERS F.C. 12 / CARRIERES S/SEINE US 15

U18

D1-U
50623.1 PLAISIROIS F.O. 1 / LIMAY ALJ 1

D3-A
54435.2 JUZIERS F.C. 1 / ANDRESY F.C. 1

D3-C
54505.1 COIGNIERES F.C. 1 / BUC FOOT AO 1
54513.1 MONTFORT / U.S.Y. 1 / COIGNIERES F.C. 1
54533.1 COIGNIERES F.C. 1 / GUYANCOURT ES 1
54543.1 COIGNIERES F.C. 1 / ELANCOURT O.S.C. 1
54548.1 NEAUPHLE-PONT. 1 / COIGNIERES F.C. 1

45 ANS

POULE-A
54241.1 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / ANDRESY F.C. 1
54242.1 BONNIERES FRENEUSE 1 / ENT. MEULAN / ASFG 1
54250.1 JUZIERS F.C. 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1
54258.1 JUZIERS F.C. 1 / ENT. MEULAN / ASFG 1

54259.1 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1
54261.1 GARGENVILLE/LAINVILL 1 / ANDRESY F.C. 1
54264.1 ENT. MEULAN / ASFG 1 / VAUXOISE ES 1
54268.1 VAUXOISE ES 1 / ENT. MEZIERES SERBIE 45
54271.1 ROSNY S/SEINE C.S.M. 1 / ANDRESY F.C. 1
54272.1 JUZIERS F.C. 1 / VAUXOISE ES 1

POULE-B
54312.1 RAMBOUILLET YVELINES 45 / MAUREPAS AS 45
54331.1 RAMBOUILLET YVELINES 45 / MAULOISE U.S. 1
54337.1 MAULOISE U.S. 1 / VILLEPREUX F.C. 1
54340.1 PERRAY FOOT. ES 1 / TREMBLAY S/ MAULDRE 1
54346.1 HOUDANAISE REGION FC 1 / PERRAY FOOT. ES 1
54352.1 PERRAY FOOT. ES 1 / MAULOISE U.S. 1

COURRIERS

500416 CHATOU AS

Courrier de CHATOU nous informant du mauvais état du terrain en herbe de l'île des Impressionnistes. Par conséquent le club demande un aménagement des horaires de leurs matchs du dimanche 05.02.23 afin de tout faire jouer sur le terrain synthétique :

- VETERANS D2-A à 9h30 (comme prévu)
- U18 D3-B à 11h30 au lieu de 13h
- U18 D2-A à 13h30 au lieu de 13h
- SENIORS D2-A à 15h30 au lieu de 15h

La Commission est en attente de l'accord des adversaires avant Vendredi 3 février à 12h, à savoir :

**U18 D3-B CROISSY
U18 D2-A SARTROUVILLE
SENIORS D2-A CHAMBOURCY**

527759 BUCHELOISE AS

500634 RAMBOUILLET YVELINES

Courrier des 2 clubs concernant la rencontre suivante :

SENIORS D2-A DU 22/01/2023

50085.1 BUCHELOISE AS 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1

La Commission, après lecture des différents courriers et vérification des dates de report disponibles, décide de reporter le match au 05.03.23. En effet les reports doivent se faire en priorité sur le 1er et le dernier week-end des vacances scolaires, puis enfin sur celui du milieu s'il n'y a plus d'autres possibilités. Les 2 équipes n'ayant aucun match officiel le 05.03.23, c'est cette date qui est prioritaire par rapport au 26/2/23 (le 19.02.23 RAMBOUILLET joue en 1/4 de la Coupe des Yvelines).

551985 CS PORT MARLY

Pris note du courrier de Port Marly.

Suite à une erreur administrative les arbitres officiels et délégué n'ont malheureusement pas été désignés sur le match concerné. La Commission met tout en œuvre afin que 3 arbitres et un délégué soient nommés pour le match retour prévu le 19/03/2023. Toutefois la commission regrette que la Feuille de match informatisée ne soit pas le reflet des faits de matches énoncés dans le courrier.

La Commission transmet le dossier à la Commission de Discipline.

DEMANDES

SENIORS

D3-A DU 12/02/2023

50224.2 CARRIERES S/SEINE US 1 / AUBERGENVILLE FC 2

Demande de CARRIERES S/SEINE pour reporter cette rencontre au 09.04.23 car le coach a un déplacement professionnel.

Accord écrit de AUBERGENVILLE.

Compte tenu du motif invoqué et la tardivité de la nouvelle date proposée la Commission ne peut accepter et maintient la date initiale.

VETERANS

D4-B DU 05/02/2023

51858.2 MAISONS LAFFITTE FC 12 / MONTESSON US 12

Demande de MAISONS LAFFITTE pour inverser la rencontre car le terrain synthétique est toujours en rénovation.

Accord écrit de MONTESSON.

La Commission donne son accord.

U16

D2-A DU 05/02/2023

50869.2 ST GERMAIN EN LAYE 1 / GARGENVILLE 1

Demande de ST GERMAIN EN LAYE pour jouer ce match à 12h car il n'y a que 2 vestiaires. Cela permettrait de recevoir les SENIORS dans de bonnes conditions.

En attente de l'accord écrit de GARGENVILLE avant vendredi 03/02/23 à 12h.

D4-A DU 05/02/2023

52878.2 FCRH/LA VESGRE 3 / BONNIERES FRNEUSE 1

Demande de FCRH/LA VESGRE pour reculer le début de la rencontre à 14h car il y a un autre match U16 à 12h.

Accord écrit de BONNIERES.

La Commission donne son accord.

D4-C DU 05/02/2023

52968.2 MARLY LE ROI US 2 / FOURQUEUX AS 1

Demande de FOURQUEUX pour reporter la rencontre au 19.02.23.

Accord écrit de MARLY LE ROI.

La Commission donne son accord.

D4-E DU 05/02/2023

54370.2 FCRH/LA VESGRE 3 / VOISINS FC 2

Demande de FCRH/LA VESGRE pour avancer le début de la rencontre à 12h car il y a un autre match U16 à 14h.

En attente de l'accord écrit de VOISINS avant vendredi 03/02/23 à 12h.

U14

D4-A DU 04/02/2023

53287.2 JUZIERS FC 1 / BONNIERES FRENEUSE 1

JUZIERS nous informe de son accord avec BONNIERES pour jouer sur leur terrain— Stade Octave Saubobert, tout en restant club recevant, car le leur est toujours en réfection.

Accord écrit de BONNIERES FRENEUSE.

La Commission donne son accord.

D4-C DU 04/02/2023

53195.2 MAISONS LAFFITTE FC 2 / CONFLANS FC 2

Demande de MAISONS LAFFITTE pour inverser la rencontre car le terrain synthétique est toujours en rénovation. Sinon le match se jouera sur le stabilisé.

CONFLANS précise qu'il peut recevoir le match à 12h30 ou 16h.

Accord de MAISONS-LAFFITTE pour 16h.

La Commission donne son accord.

D4-D DU 04/02/2023

53521.2 VSCI 1 / ENT USAF-ASLC

Demande de VSCI pour inverser la rencontre car leur terrain est impraticable.

Accord écrit de ENT. USAF-ASLC.

La Commission donne son accord.

CRITERIUM LUNDI SOIR

POULE B DU 06/02/2023

58204.1 MAISONS-LAFFITTE FC 1 / VOISINS FCA 1

Demande de MAISONS LAFFITTE pour inverser la rencontre car le terrain synthétique est toujours en rénovation.

En attente de l'accord écrit de VOISINS FCA avant vendredi 03/02/23 à 12h.

INVERSION DE TERRAINS SUITE FORFAIT AU MATCH ALLER

U18

D1-U DU 12/02/2023

50602.2 VERNEUIL FOOT 1 / PLAISIROIS FO 1

Demande de PLAISIROIS pour jouer ce match retour à domicile, étant donné que VERNEUIL était forfait au match aller.

En application de l'ART 23 ALINEA 7, la Commission donne son accord.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

**ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F
RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »**

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'ASTREINTE DE LA LIGUE EST RÉSERVÉE AUX MATCHES DE LIGUE ET NE GÈRE DONC PAS LES PROBLÈMES DE FMI DES MATCHS DU DISTRICT.

LA TABLETTE DOIT ÊTRE À L'HEURE ET À LA DATE DU JOUR

ET DISPOSER DE LA DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE.

UNE CONNEXION WIFI N'EST PAS NÉCESSAIRE LE JOUR DU MATCH À CONDITION D'AVOIR RECUPÉRÉ LES DONNÉES DE LA RENCONTRE (ANNEXE 11).

U14

D4-D DU 21/01/2023

53555.1 CHATOU 2 / CHAMBOURCY ASM 1

Pris note du rapport de CHATOU.

La Commission sanctionne l'équipe de CHATOU d'un avertissement et d'une amende de 30€.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 26/01/2023

Présents : MM. FEREY Rémi (Président), DELESCHAUX Alain, GUICHETEAU Didier, HOUZE Michel, LAUBY Henri-Claude, PLANQUE Jean-Pierre.

Excusé : M. DRAY Paul (Vice-président)

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant le Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D2 du 15/01/2023

24560681 - HOUILLES AC 3 / BOIS D'ARCY AS 1

Demande d'évocation de BOIS D'ARCY AS 1 relative à la participation du joueur KHATIM Zakaria, licence 2398045963, de HOUILLES AC 3, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à HOUILLES AC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 02/02/2023 à 14h00

D4A du 22/01/2023

24561163 - MANTES USC 1 / VERNEUIL FOOT 2

Contestation de VERNEUIL FOOT 2 de la participation du joueur **GOMIS Baclara Yves Donatien, licence 2545292615, de MANTES USC 1, susceptible d'être suspendu.**

Se reporter au match MEZIERES SERBIE Ent. 1 / MANTES USC 1 du 15/01/2023 (n°24561206) donné perdu par pénalité à MANTES USC 1 (ci-dessous dans le présent PV)

En application de l'article 226.4 des Règlements Généraux FFF :

« La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe.

Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension. »

En conséquence le joueur GOMIS Baclara Yves Donatien, licence 2545292615, de MANTES USC 1 n'était pas suspendu pour le match en rubrique

Nota : Henri-Claude LAUBY n'a participé ni au débat, ni à la délibération.

VETERANS

D2B du 22/01/2023

24587931 - BEYNES FC 11 / LOUVECIENNES AS 12

Réclamation de BEYNES FC 11 au regard du nombre de joueurs mutés de LOUVECIENNES AS 12.

La Commission transmet à LOUVECIENNES AS pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 02/02/2023 à 14h00

U14

D1 du 21/01/2023

2493338340 - POISSY AS 2 / LIMAY ALJ 1

Courrier de LIMAY ALJ relatant les manquements de POISSY AS 2 quant à l'exercice de la fonction d'arbitre-assistant, ce dernier club aurait utilisé 4 licenciés différents.

Conformément à l'article 17.6 qui précise qu'en compétitions de jeunes :

*« la fonction d'arbitre-assistant peut, **sauf en Départemental 1**, être exercée par un joueur du club ne participant pas au match à condition qu'il soit au moins de la catégorie d'âge correspondant au match, - la fonction d'arbitre-assistant peut, **sauf en Départemental 1**, être exercée par un joueur inscrit sur la feuille de match. Celui-ci peut être remplacé par un autre joueur participant au match et lui-même pourra participer alors à ce match. Le changement d'arbitre-assistant ne peut se faire qu'à la mi-temps ou à la moitié de chaque période, lors d'un arrêt naturel du jeu. - chaque club est dans l'obligation, si nécessaire, d'utiliser pour assurer les fonctions d'arbitre-assistant, un de ses joueurs inscrits sur la feuille de match, dans les conditions précitées.*

• En cas de non-respect des conditions réglementaires applicables à l'exercice des fonctions d'arbitre ou d'arbitre-assistant, le club fautif encourt la perte de la rencontre par pénalité si des réserves motivées ont été formulées à ce sujet sur la feuille de match. »

En l'espèce, s'agissant d'un match de Départementale 1, les conditions d'exercice de la fonction d'arbitre-assistant ne sont pas conformes au règlement ci-dessus.

Toutefois, aucune réserve n'ayant été déposée, la Commission ne peut pas revenir sur le résultat.

Amende : 100 € à POISSY AS

MOTIF : Infraction à la fonction officielle d'arbitre-assistant (article 17 du Règlement Sportif DYF et article 200 des Règlements Généraux FFF)

Transmis à la Commission Départementale de l'Arbitrage

MOTIF : Traitement par l'Arbitre Officiel des demandes de LIMAY ALJ.

D1 du 21/01/2023

25005817 - MANTOIS 78 FC 3 / MAUREPAS AS 1

Suite au retrait d'homologation du terrain synthétique 2 de la Butte Verte à Mantes la Jolie, l'affectation des terrains par la Communauté de communes a été refaite.

Pour le match en rubrique MANTOIS 78 FC n'a pas communiqué la modification au DYF.

En conséquence l'Arbitre DYF et l'équipe de MAUREPAS étaient présents au Stade de la Butte Verte.

La Commission, en application de l'article 40.1 du Règlement Sportif du DYF, dit :

Match perdu par pénalité à MANTES 78 FC 3 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à MAUREPAS AS 1 (3 points, 0 but)

MOTIF : Changement de terrain sans en avertir le club adverse, entraînant le non-déroulement du match.

D2A du 21/01/2023

24928438 ST GERMAIN EN LAYE FC 1 / EPONE USBS 1

Demande d'évocation d'EPONE USBS 1 relative à la participation du joueur OUAHYOUNE Warren, licence 2547125112, de ST GERMAIN EN LAYE FC 1 susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à ST GERMAIN EN LAYE FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 02/02/2023 à 14h00

REPRISE DE DOSSIERS

SENIORS

24561074 - VILLEPREUX FC 1 / VELIZY SC 1

Demande d'évocation de VELIZY SC 1 relative à la participation du joueur CHAIGNEAU Thomas, licence 2545061820, de VILLEPREUX FC 1, susceptible d'être suspendu.

Sans réponse de VILLEPREUX FC 1.

Agissant sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux FFF, la Commission fait évocation.

Retenant que le joueur CHAIGNEAU Thomas de VILLEPREUX FC 1 a été suspendu 1 match ferme à partir du 19/12/2022 par la Commission de Discipline en 1^{ère} instance, lors de sa séance du 13/12/2022 pour récidive d'avertissements.

Constatant que VILLEPREUX FC 1 n'a pas disputé de match entre le 19/12/2022 et le 14/01/2023

Constatant que le joueur CHAIGNEAU Thomas de VILLEPREUX FC 1 a joué la rencontre VILLEPREUX FC 1 / VELIZY SC 1 du 15/01/2023 (n°24561074)

En conséquence, la Commission dit :

Match perdu par pénalité à VILLEPREUX FC 1 (-1 point 0 but) pour en attribuer le gain à VELIZY SC 1 (3 points, 0 but)

En application de l'article 226.4 des Règlements Généraux :

« La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe.

Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension. »

Le joueur CHAIGNEAU Thomas, licence 2545061820, de VILLEPREUX FC 1 est suspendu 1 match ferme à partir du 30/01/2023.

Débit : 43,50€ à VILLEPREUX FC

MOTIF : Droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 80€ VILLEPREUX FC

MOTIF : Inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

D4A du 15/10/2022

24561208 - MAGNANVILLE LFC 1 / LIMAY ALJ 2

Réclamation de MAGNANVILLE LFC 1, concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : Joueurs ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Réponse de LIMAY ALJ, remerciements.

Après vérification, aucun des joueurs de LIMAY ALJ 2 n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure LIMAY ALJ 1, le 08/01/2023 contre CONFLANS FC 2 en Coupe des Yvelines Seniors.

En conséquence, la Commission dit :

Réserves recevables mais non fondées.

Résultat acquis sur le terrain MAGNANVILLE LFC 1 / LIMAY ALJ 2 - 0/4

Débit 43.50€ à MAGNANVILLE LFC

Motif : Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Nota : Henri-Claude LAUBY n'a participé ni au débat, ni à la délibération

D5A du 15/01/2023

24561206 - MEZIERES SERBIE Ent. 1 / MANTES USC 1

Demande d'évocation de MEZIERES SERBIE Ent. 1 relative à la participation du joueur GOMIS Baclara Yves Donatien licence 2545292615 de MANTES USC 1, susceptible d'être suspendu

Réponse de MANTES USC, remerciements.

Agissant sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission fait évocation.

Retenant que le joueur GOMIS Baclara Yves Donatien, licence 2545292615, de MANTES USC 1 a été suspendu 1 match ferme à partir du 19/12/2022 par la Commission de Discipline en 1^{ère} instance, lors de sa séance du 13/12/2022 pour récidives d'avertissements.

Constatant que MANTES USC 1 n'a pas disputé de match entre le 19/12/2022 et le 14/01/2023

Constatant que le joueur GOMIS Baclara Yves Donatien licence 2545292615 de MANTES USC 1 a joué la rencontre MEZIERES SERBIE Ent. 1 / MANTES USC 1 du 15/01/2023 (n°24561206), alors qu'il était en état de suspension.

En conséquence, la Commission dit :

Match perdu par pénalité à MANTES USC 1 (-1 point 0 but) pour en attribuer le gain à MEZIERES SERBIE Ent. 1 (3 points, 0 but)

En application de l'article 226.4 des Règlements Généraux :

« La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe.

Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension. »

Le joueur GOMIS Baclara Yves Donatien, licence 2545292615, de MANTES USC 1 est suspendu 1 match ferme à partir du 30/01/2023.

Débit : 43,50€ à MANTES USC

MOTIF : Droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 80€ à MANTES USC

MOTIF : Inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Nota : Henri-Claude LAUBY n'a participé ni au débat, ni à la délibération

U18

D3C du 08/01/2023

25269892 MONTFORT-USY 1 / NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN 78 RC 1

Réserves de MONTFORT USY 1 relative à la participation de 2 joueurs de NEAUPHLE PONTCHARTRAIN 78 RC 1 Mutés hors période.

A la lecture de la feuille de match un joueur de NEAUPHLE PONTCHARTRAIN 78 RC 1 muté hors période a participé à la rencontre, à savoir :

M. DAUTREAUX Liam, licence 2547016929.

Dossier en retour de la Ligue.

La Commission transmet à NEAUPHLE PONTCHARTRAIN 78 RC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 02/02/2023 à 14h00 quant aux conditions de délivrance de la licence au joueur HARACHE Wassim.

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Présents : MM. BOKOBZA, PATRIGEON, INACIO, VIMONT, PEDRO GOMES. COLOMBO, GABIER,
Excusés : MM. . EL MOSTEFA, MERVAILLIE, HOUANT, NOYELLE,, HOUANT J., JAMIN, . BOIVIN, LOUVEL,

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

PLATEAUX U7

MONTIGNY LE BX AS

La Commission remercie le club pour son retour photos sur son plateau du 28/01.

HOUDANAISE REGION FC

Demande du club pour effectuer des déplacements plus proches.

La Commission prend note mais vous signale que les clubs proposés sont plus éloignés en kms que vos derniers déplacements.

MESNIL LE ROI AS

Demande du club pour effectuer des déplacements plus proches.

La Commission prend note.

U9

Les plateaux du 04/02 sont consultables en [cliquant ici](#).

BONNIERES FRENEUSE FC

Demande du club pour varier ses adversaires sur les plateaux.

La Commission prend note pour les prochains plateaux.

MESNIL LE ROI AS

Demande du club pour effectuer des déplacements plus proches.

La Commission prend note.

ECQUEVILLY EFC

Demande du club pour intégrer ses 6 équipes retardataires.

La Commission prend note.

ST ARNOULT FC

Demande du club pour engager finalement 4 équipes d'une seule série.

La Commission prend note.

POISSY / HOUILLES AC

La Commission a inversé les deux clubs. HOUILLES AC remplace POISSY AS à CHANTELOUP US.

CATEGORIE U11

U10-U11 ESPOIRS

Infractions éducateurs
Rencontres du 14/01/23

ACHERES CS

La Commission prend note des explications fournies par le club et excuse l'absence du 14/01. Elle vous appelle à plus de vigilance quant au remplissage de la FMI.

HOUDANAISE REGION FC

Demande du club pour que l'amende infligée pour non envoi de la feuille de jonglerie lui soit retirée car il dit avoir mis les scores dans les observations d'après match.

La Commission rappelle que l'envoi de la feuille de jonglerie doit être systématique, car elle authentifie la bonne réalisation de l'épreuve. Néanmoins, les scores doivent être également retranscrits sur la FMI (dans observations d'après match) afin notamment de permettre au club visiteur de bénéficier du point de bonus en cas de non envoi de la feuille de jonglerie. La Commission maintient l'amende infligée.

Infractions éducateurs
Rencontres du 28/01/23

ACHERES CS 11 : 1ère infraction
NEAUPHLE PONT. RC 78 11 : Absence excusée
MESNIL ST DENIS AS 1 : 2ème infraction

CATEGORIE U13

U12-U13 ESPOIRS

Matches à jouer le 01/02

La Commission informe les clubs que le 18 février est la seule date disponible à ce jour. Si la Commission doit replacer d'autres rencontres, elle le fera le mercredi qui suit directement la date initiale de la rencontre.

57222 : MONTFORT USY 1 / CHATOU AS 1 (17h00)
57111 : MONTFORT USY 11 / CROISSY US 11

U12-U13 DPTAL

ANDRESY FC

Demande de dérogation annuelle pour faire jouer ses U13 à 14h00.
Accord de la Commission.

Sans distinction poules C1/C2 du 28/01/23

55321/55349 : MAULOISE-MAREIL 1 2 / CHAMBOURCY ASM 1 2

Le club de MAULOISE US propose de jouer la rencontre le 18/02.

La Commission demande au club de CHAMBOURCY ASM de nous faire son retour pour le lundi 6 février 12h00 au plus tard, sans quoi les rencontres seront programmées au 18/02.

FESTIVAL FOOT U13

Retrouvez le tirage au sort du prochain tour du Festival Foot U13 Pitch, qui aura lieu le samedi 11 février 2023 : [Cliquez ici](#).

FF323 : MONTIGNY LE BX AS (MESNIL ST DENIS AS)

Demande du club pour jouer ce plateau à 14h00.

Accord de la Commission,.

FORFAIT AVISE

U10-U13

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 28/01/23

U11

55546 : CONFLANS RACING 1
55581 : CONFLANS RACING 11
55889 : POISSY AS 13

U13

55084 : MAUREPAS AS 2

U10-U13

2ème forfait : 21,50€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 28/01/23

U11

55119 : MAUREPAS AS 12

FORFAIT NON AVISE

U10-U13

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 21/01/23

U13

55944 : PORT MARLY CS 1
55262 : CONFLANS RACING 1
55297 : CONFLANS RACING 2

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

PLATEAUX U7

2ème rappel avant amende
Plateaux du 14/01/23

850 103 PORCHEVILLE FC
850 107 ST ARNOULT FC 78
850 108 GARGENVILLE STADE
850 109 MEZIERES AJ
840 110 CHANTELOUP LES VIGNES US
840 116 VILLENES ORGEVAL FC

PLATEAUX U9

1er rappel

Plateaux du 21/01/23

860 107 BOUGIVAL (BOIS D'ARCY/ CELLOIS)
860104 CHANTELOUP (CONFLANS / POISSY 1)
860 120 TRAPPES (LE PECQ/ MARLY LE ROI 2)
860 114 VALLÉE (LE PERRAY/ MAGNY)
870 104 MÉZIÈRES (HOUDAN 3/ DAMMARTIN / LA VESGRE / CRAVENT)

PLATEAUX U8-U9 ESPOIRS

Amende après 2 rappels : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 10/12/22

Feuilles plateaux

AUBERGENVILLE FC (VERSAILLES 78 FC & MESNIL ST DENIS)

Fiche équipe

POISSY AS
SARTROUVILLE ES
LIMAY ALJ

Amende après 2 rappels : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 07/01/23

Fiche équipe

ELANCOURT OSC
CARRIERES S/S US

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

U10-U11 DTPAL

Rencontres du 21/01/23

1er rappel

56423 MESNIL ST DENIS ASL 3 - ST ARNOULT F.C. 78 3
56042 ISSOU AS 1 - MANTES U.S.C. 1
56077 ISSOU AS 2 - MANTES U.S.C. 2
55767 VERSAILLES 78 FC 2 - VIROFLAY U.S.M. 2
55802 VERSAILLES 78 FC 12 - VIROFLAY U.S.M. 12
55803 MAUREPAS AS 12 - BAILLY NOISY SFC 12

U12-U13 DTPAL

Rencontres du 21/01/23

1er rappel

55195 EPONE USBS 1 - FONTENAY ST PERE AS 1
55065 VELIZY ASC 2 - CROISSY U.S. 2
57299 MAUREPAS AS 1 - ELANCOURT O.S.C. 2

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

U10-U11 ESPOIRS

Amende après 2 rappels : 20€ au club d'accueil

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 07/01/23

U10

VELIZY ASC 11 - CHATOU AS 11

U11

MONTIGNY LE BTX AS/ ELANCOURT OSC
VÉLIZY ASC/ GUYANCOURT ES

2ème rappel avant amende

Rencontres du 14/01/23

U10

CARRIERES S/SEINE - MANTOIS 78 FC
HOUDANAISE REGION -VELIZY ASC 11

U11

RAMBOUILLET/MANTOIS
VÉLIZY/NEAUPHLE

1er rappel

Rencontres du 21/01/23

U10

MÉSNIL ST DENIS -VILLEPREUX
MANTOIS - POISSY
BAILLY NOISY- PECQ US 11
GUYANCOURT -PECQ US
VELIZY ASC 11 - TRAPPES
CLAYES SOUS BOIS- CHATOU AS 11

U11

MANTOIS 78 FC/MESNIL ST DENIS ASL
LES CLAYES/LIMAY ALJ
VÉLIZY/CARRIÈRES GRÉSILLONS
VILLEPREUX/LE PECQ US

U12-U13 ESPOIRS

Amende après 2 rappels : 20€ au club d'accueil

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 07/01/23

U12

PLAISIROIS FO 12 / CARRIERES GRE AS 11

2ème rappel avant amende

Rencontres du 14/01/23

U12

LIMAY ALJ 11 / PLAISIROIS FO 12
POISSY AS 12 / ST GERMAIN FC 11
VILLENNES ORG; FC 11 / MESNIL ST DENIS AS 11

U13

LIMAY ALJ 1 / NEAUPHLE PONT, RC 1
POISSY AS 1 / ST GERMAIN FC 1

1er rappel

Rencontres du 21/01/23

U12

VILLENNES ORG. FC 11 / PECQ US 11
MANTOIS 78 FC 12 / CARRIERES GRE AS 11
TRAPPES ES 12 / CONFLANS FC 12
NEAUPHLE PONT. RC 78 11 / MARLY LE ROI US 11
SARTROUVILLE ES 11 / RAMBOUILLET FC 11
FOURQUEUX OMS 11 / CLAYES S/BOIS USM 11
GUYANCOURT ES 12 / MONTIGNY LE BX AS 11

U13

HOUILLES AC 1 / FONTENAY FLEURY FC 1
TRAPPES ES 1 / CLAYES SBOIS USM 1
VILLENNES ORG; FC 1 / CONFLANS FC 1

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission restreinte du 30 janvier 2023

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La Commission est à la recherche d'installations pour :

L'OPERATION TOUTES FOOT

qui aura lieu Samedi 15 avril 2023

LA JOURNEE DU FOOTBALL FEMININ

qui aura lieu Samedi 10 juin 2023

*N'hésitez pas à contacter le District
administration@dyf78.ff.fr*

CALENDRIER

Le calendrier du football féminin est disponible.
Pour le consulter, [cliquez ici](#)

PLATEAUX FILLOFOOT ET FOOT A 5

Les plateaux sont consultables en [cliquant ici](#)

COUPE DES YVELINES FUTSAL

Le plateau U15F se déroulera le **18 février 2023 à Rosny sur Seine.**

POULE DU MATIN

BREVAL LONGNES FC
ROSNY SUR SEINE CSM
POISSY AS
VOISINS FC
MANTOIS 78 FC

POULE DE L'APRES MIDI

CHANTELOUP LES VIGNES US
MONTESSON US
MARLY-ETANG
PLAISIROIS FO
LES MUREAUX OFC

Les informations complémentaires seront transmises ultérieurement.

La Commission est à la recherche de gymnases pour le plateau suivants :

- U18F, le 4 ou le 5 mars 2023

CRITERIUM U13F

La Commission rappelle aux clubs engagés dans ce dispositif que la jonglerie doit être effectuée en amont de la rencontre et la fiche doit être transmise au District sous 48h.

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

CRITERIUM U13F A 8

Rencontres de 07/01/2023
2ème rappel avant amende

POULE D

25375534 Trappes ES 1 - Fontenay le Fleury FC 1

FORFAIT AVISE 1ER FORFAIT

CRITERIUM U18F A 8

POULE U DU 28/01/2023

25375315 VESINET SCI

CRITERIUM U15F A 8

POULE B DU 28/01/2023

25375364 HOUDANAISE REGION FC

CRITERIUM U13F A 8

POULE B DU 28/01/2023

25375460 ACHERES CS

FORFAIT AVISE 2EME FORFAIT

CRITERIUM U13F A 8

POULE D DU 28/01/2023

25375522 GUYANCOURT ES

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Rencontres de 10/12/2022

Match perdu par pénalité et amende au club recevant

CRITERIUM U15F A 8

POULE B

25375375 Voisins FC 2 - Poissy AS 2

FESTIVAL FOOT U13F

Plateaux à jouer le 11 février 2023
La première équipe citée accueille le plateau

FFU13F 101
Guyancourt Es 1
Voisins F.C. 2
Marly Etang 1
Acheres C.S. 1

FFU13F 102
Carrieres S/Seine Us 1
Poissy As 1
Aubergenville F.C 1
Voisins F.C. 1

FFU13F 103
Montigny Le Bx As 1
Versailles Jussieu 1
Versailles 78 Fc 1
Paris Saint Germain F.C.

FFU13F 104
Chanteloup Les V. Us 1
Rambouillet Yvelines 2
Maisons-Laffitte F.C 1
Mantois 78 Fc 1

FFU13F 105
Rambouillet Yvelines 1
Poissy As 2
Fcpif 1
Conflans F.C. 1

FFU13F 106
Bailly Noisy Sfc 1
Trappes Etoile Sport 1
Plaisirois F.O. 2
Rosny S/Seine C.S.M. 1

FFU13F 107
Mureaux O.F.C. Les 1
Verneuil Entente 1
Sartrouville Es 1

FFU13F 108
Plaisirois F.O. 1
Fontenay le Fleury Fc 1
Elancourt O.S.C. 1

CHALLENGE UIIF

Plateaux à jouer le 11 février 2023
La première équipe citée accueille le plateau

CRU11F 101
Rosny S/Seine C.S.M. 1
Fcff 1
Verneuil Entente 1
Voisins F.C. 1

CRU11F 102
Mantois 78 Fc 1
Montigny Le Bx As 1
Maisons-Laffitte F.C 1

CRU11F 103
Trappes Etoile Sport 1
Rambouillet Yvelines 2
Carrieres S/Seine Us 1

CRU11F 104
Marly Etang 1
Voisins F.C. 2
Plaisirois F.O. 1

CRU11F 105
Sartrouville Es 1
Poissy As 1
Chanteloup Les V. Us 1

CRU11F 106
Paris Saint-Germain 1
Versailles 78 Fc 1
Rambouillet Yvelines 1

ERRATUM FORFAITS NON AVISES 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18F A 8 (ET NON U13F)

POULE B DU 21/01/2023
25375468 LE CHESNAY FC

COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE

Réunion du 27/01/2023

Présents : MME VESQUES J. ,MM. JOUBERT L. (Président),
VESQUES J. (Vice président) ,PANARIELLO R. , DE SOUSA C. ,
LEDUC J-P. (CD), RUBANY J-M. , NOBLET C. , GARNIER C.,
TEXIER N. (Technique), GUILLEBAUX P. (Bureau)
Excusés : MM. PAINDEPICE L. ,MESTARI A., IMBERT J-P,
MORISSET T., BETHUNE S. (CDA)
Non Excusé : MM BERC F

COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.
Par ailleurs, **les protèges tibias sont obligatoires.**

Pour les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau , merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

FORFAIT COUPES DES YVELINES FUTSAL PLATEAU QUALIFICATION

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

RESULTATS DES PLATEAUX FUTSAL

U16

Dimanche 29 Janvier 2023
PLATEAU D'ECQUEVILLY

Qualifiés : LIMAY ALJ 1 / VECTEUR SPORT 1
Forfait non avisé : ELANCOURT OSC 1

PLATEAUX QUALIFICATION

Samedi 18 Février 2023

PLATEAU DES CLAYES SOUS BOIS
Gymnase Guimier
14 rue Pablo Neruda
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 16H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A
TRAPPES FUTSAL 1
MONTIGNY le Bx 1
MAGNY 78 FC 2
GUYANCOURT ES 2

POULE B
TRAPPES FUTSAL 2
MONTIGNY le Bx 2
MAGNY 78 FC 1
GUYANCOURT ES 1

Samedi 25 Février 2023

PLATEAU DE CARRIERES SUR SEINE
Complexe Sportif des Amendiers
155 Route de Bezons
78420 CARRIERES SUR SEINE

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00
Buvette et restauration sur place

POULE A CARRIERES SUR SEINE US 1 MONTESSON US 2 ST GERMAIN EN LAYE FC 1 PLAISIROIS FO 2 CELLOIS CS 1	POULE B CARRIERES SUR SEINE US 2 MONTESSON US 1 ST GERMAIN EN LAYE FC 2 PLAISIROIS FO 1 CELLOIS CS 2
--	--

1/2 FINALE

Samedi 1 Avril 2023

PLATEAU DU MESNIL SAINT DENIS
Gymnase Intercommunal
4 Ave de Breteuil
78320 MESNIL SAINT DENIS

RESPONSABLE : Abdel MESTARI
Tél : 06 84 64 32 40

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 16H00

Les poules seront constituées après le dernier plateau de qualification du 25 Février

U14

Dimanche 26 Février 2023

PLATEAU DE CARRIERES SUR SEINE
Complexe Sportif des Amendiers
155 Route de Bezons
78420 CARRIERES SUR SEINE

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00
Buvette et restauration sur place

POULE A CARRIERES S/S US ELANCOURT 1 MONTESSON 2 ST GERMAIN EN LAYE 1	POULE B FOURQUEUX AS ELANCOURT OSC 2 MONTESSON US 1 ST GERMAIN EN LAYE FC 2
--	--

Samedi 18 Mars 2023

PLATEAU DE COIGNIERES

Gymnase du Moulin à Vent
16 rue du Moulin à Vent
78310 COIGNIERES

RESPONSABLE : Abdel MESTARI

Tél : 06 84 64 32 40

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 13H00

POULE A

CARRIERES GRES. AS 1
FONTENAY LE FLEURY FC 2
LIMAY ALJ 1
CELLOIS CS 2

POULE B

CARRIERES GRES. AS 2
FONTENAY LE FLEURY AS 1
LIMAY ALJ 2
CELLOIS CS 1

Dimanche 22 Avril 2023

PLATEAU DE TRAPPES

Gymnase AM&A Broustal
6 Ave Ludwig Van Beethoven
78190 TRAPPES

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT

Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00

POULE A

VECTEUR SPORT 1
AUBERGENVILLE FC
TRAPPES FUTSAL
MAULOISE US 2

POULE B

VECTEUR SPORT 2
BUC AO
ROSNY SUR SEINE CSM
MAULOISE US 1

1/2 FINALE

2 ou 3 ème WE des vacances de printemps

Lieu à déterminer

Les poules seront constituées après le dernier plateau de qualification du 22 Avril

U13

Samedi 18 Février 2023

PLATEAU DE COIGNIERES

Gymnase du Moulin à Vent
16 rue du Moulin à Vent
78310 COIGNIERES

RESPONSABLE : Abdel MESTARI

Tél : 06 84 64 32 40

HORAIRE DU PLATEAU 8H00 à 13H00

POULE A

TRAPPES FUTSAL 1
MONTIBNY Le Bx AS 2
LES ESSARTS LE ROI AGS
CARRIERES GRES. AS1
POISSY AS 2
VECTEUR SPORT

POULE B

TRAPPES FUTSAL 2
MONTIGNY Le BX 1
ROSNY SUR SEINE CSM
CARRIERES GRES. AS 2
POISSY AS 1

Dimanche 19 Février 20

PLATEAU DES CLAYES SOUS BOIS

Gymnase Guimier
14 rue Pablo Neruda
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT

Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00

Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

AUBERGENVILLE FC 1
LIMAY ALJ 2
ST GERMAIN EN LAYE FC 1
MONTESSON US 2
CELLOIS CS 1

POULE B

AUBERGENVILLE FC 2
LIMAY ALJ 1
ST GERMAIN EN LAYE FC2
MONTESSON US 1
CELLOIS CS 2

1/2 FINALE

Samedi 4 Mars 2023

PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports
Rue de la Beauce
78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC

Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 8H00 à 17H30

Pas de buvette et restauration sur place

Les poules seront constituées après le dernier plateau de qualification du 19 Février

U12

Dimanche 26 Février 2023

PLATEAU DE BOIS D'ARCY

ATTENTION: Changement de gymnase

Gymnase du COSEC
Rue Alexandre Turpault
78390 BOIS D'ARCY

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC

Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00

Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

AUBERGENVILLE 1
FONTENAY LE FLEURY 2
GUYANCOURT 1
PLAISIROIS FO 2
ST GERMAIN EN LAYE 1

POULE B

AUBERGENVILLE 2
FONTENAY LE FLEURY 1
GUYANCOURT 2
PLAISIROIS FO 2
ST GERMAIN EN LAYE 2

Dimanche 5 Mars 2023

PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports
Rue de la Beauce
78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : Abdel MESTARI

Tél : 06 84 64 32 40

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00

Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

CARRIERE SUR SEINE US
HOUDANAISE REGION 1
LIMAY ALJ 2
POISSY AS 1
MONTESSON US2

POULE B

ROSNY SUR SEINE CSM
HOUDANAISE REGION 2
LIMAY ALJ1
POISSY AS 2
MONTESSON US 1

Dimanche 23 Avril 2023

PLATEAU DE TOUSSUS LE NOBLE

Gymnase Christian Marty
23 Rue Robert Esnault Pelterie
78117 TOUSSUS LE NOBLE

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00
Buvette et restauration sur place

POULE A

VECTEUR SPORT 1
TRAPPES FUTSAL
CELLOIS CS 2
MAULOISE US 1
VIROFLAY USM

POULE B

VECTEUR SPORT 2
TOUSSUS FUTSAL
CELLOIS CS 1
MAULOISE US 2

1/2 FINALE

Dimanche 30 Avril 2023

PLATEAU DE BOIS D'ARCY

Gymnase Colette Besson
7 Rue Etienne Jules Marais
78390 BOIS D'ARCY

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 16H00

Les poules seront constituées après le dernier plateau de qualification du 23 Avril

CRITERIUM À 8

**FORFAITS NON AVISÉS
1ER FORFAIT**

U16

Du 14/01/2023

57009.1 ANDRESY FC 8

MATCHS A PROGRAMMER

U16

57945.1 MAISONS LAFITTES FC 8 / VALLEE 78 FC 8
57951.1 VALLEE 78 FC 8 / POIGNY LA FORET US 8
57959.1 MAISONS LAFITTES FC 8 / FCRH/LA VESGRE 8
57963.1 VALLEE 78 FC 8 / ANDRESY FC 8

La commission demande aux clubs de se mettre d'accord sur une date de report y compris en semaine si cela arrange les clubs.

FLASH ACTU P.E.F.

Actions du mois

CLUB : Maisons-Laffitte F.C.



THEMATIQUE(S)

SANTE	ENGAGEMENT CITOYEN	ENVIRONNEMENT	FAIR-PLAY	REGLES DU JEU ET ARBITRAGE	CULTURE FOOT
	X				

CATEGORIE(S) CONCERNEE(S) MASCULIN & FEMININ

U6-U7	U8-U9	U10-U11	U12-13	U14-15	U16-U17	U18-U19
X	X	X	X	X	X	X

NOM DE L'ACTION : Cœur de Foot 78

PHOTOS DE L'ACTION



RESUME DE L'ACTION

Le Maisons-Laffitte Football Club souhaite mettre en place une collecte de denrées alimentaires et de produits non alimentaires pour l'association des Restos de Cœur et rejoint le DYF.

Le club s'associe à Cœur de Foot 78 afin de sensibiliser nos joueurs/joueuses aux actions caritatives dans le cadre du Programme Éducatif Fédéral (Commission P.E.F.) au sein du District.

Notre collecte a débuté le 9 Janvier et son point d'orgue et final sera le mercredi 15 Février 2023.

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 31/01/23

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts						
<i>D1</i>					<i>D3A</i>					<i>D4B</i>					<i>D5B</i>										
BAILLY NOISY SFC 1	22	22	22,0	6	ANDRESY FC 1	13	22	13,0	6	BAILLY NOISY SFC 2	10	22	10,0	6	ACHERES CS 1	16	16	0,0	6	COIGNIERES FC 2	16	16	0,0	6	
CHESNAY 78 FC LE 1	36	22	36,0	3	AUBERGENVILLE FC 2	19	22	19,0	6	CARRIERES S/SEINE US 2	18	22	18,0	6	ANDRESY FC 2	5	16	6,9	6	ELANCOURT OSC 3	3	16	0,0	6	
CONFLANS FC 2	18	22	18,0	6	BUCHELOISE AS 2	21	22	21,0	6	CHATOU AS 3	11	22	11,0	6	CONFLANS PORTUGAIS 1	9	16	12,4	6	ESSARTS LE ROI AGS 2	3	16	0,0	6	
HOUILLES AC 2	24	22	24,0	6	CARRIERES S/SEINE US 1	15	22	15,0	6	CONFLANS FC 3	9	22	9,0	6	ECQUEVILLY EFC 2	3	16	4,1	6	HOUDANAISE REGION FC 2	2	16	0,0	6	
HOUILLES SO 1	10	22	10,0	6	CHANTELOUP LES VIGNES US 2	13	22	13,0	6	FOURQUEUX AS 1	24	22	24,0	6	FOURQUEUX AS 2	4	16	5,5	6	RAMBOUILLET YVELINES 3	16	16	0,0	6	
LIMAY ALJ 1	27	22	27,0	6	ECQUEVILLY EFC 1	29	22	29,0	6	HOUILLES SO 2	20	22	20,0	6	MAISONS-LAFFITTE FC 2	4	16	5,5	6	ST CYR AFC 1	9	16	0,0	6	
MANTOIS 78 FC 3	18	22	18,0	6	EPONE USBS 2	19	22	19,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	18	22	18,0	6	MAURECOURT FC 2	15	16	20,6	6	US17/CERNAY/BONNIERES 1	5	16	0,0	6	
MARLY LE ROI US 1	24	22	24,0	6	LES MUREAUX OFC 3	21	22	21,0	6	MAURECOURT FC 1	10	22	10,0	6	MESNIL LE ROI AS 2	4	16	5,5	6	YVELINES SUD 1	6	16	0,0	6	
LES MUREAUX OFC	18	22	18,0	6	ROSNY SUR SEINE CSM 1	8	22	8,0	6	MESNIL LE ROI AS 1	12	22	12,0	6	MONTESSON US 2	4	16	5,5	6	YVELINES US 1	16	16	0,0	6	
EPONE USBS 1	27	22	27,0	6	SARTROUVILLE ES 2	10	22	10,0	6	TRAPPES ES 3	21	22	21,0	6	VERNOUILLET FC 1	3	16	4,1	6						
VALLEE 78 FC 1	24	22	24,0	6	ST GERMAIN EN LAYE 1	15	22	15,0	6	TRIEL AC 1	24	22	24,0	6											
VOISINS FC 1	20	22	20,0	6	VILLENES ORGEVAL 1	12	22	12,0	6	VILLENES ORGEVAL 2	12	22	12,0	6											
<i>D2A</i>					<i>D3B</i>					<i>D4C</i>					<i>D5C</i>										
BUCHELOISE AS 1	24	22	24,0	6	CHESNAY 78 FC LE 2	23	21	24,1	6	BOIS D'ARCY AS 2	11	22	11,0	6	ACHERES CS 2	6	18	fft	###	fft					
BOIS D'ARCY AS 1	22	22	22,0	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	5	19	fft	fft	BUC FOOT AO 1	18	22	18,0	6	BOUGIVAL FOOT 1	16	18	19,6	6	6					
CARRIERES GRESILLONS 1	26	22	26,0	6	FONTENAY FLEURY FC 1	16	21	16,8	6	CELLOIS CS 1	19	22	19,0	6	CELLOIS CS 2	6	18	7,3	6	6					
CHAMBOURCY ASM 1	20	22	20,0	6	HOUDANAISE REGION FC 1	16	21	16,8	6	CHESNAY 78 FC 3	12	21	12,6	6	CHAMBOURCY ASM 2	11	18	13,4	6	6					
CHATOU AS 2	17	22	17,0	6	MAULOISE US 1	18	22	18,0	6	ELANCOURT OSC 2	13	22	13,0	6	CROISSY US 1	3	18	3,7	6	6					
GUYANCOURT ES 1	25	22	25,0	6	MAUREPAS AS 2	20	21	21,0	6	ESSARTS LE ROI AGS 1	16	22	16,0	6	FEUCHEROLLES USA 1	6	18	7,3	6	6					
HOUILLES AC 3	17	22	17,0	6	NEAUPHLE-POINT 3	19	19	fft	fft	GUYANCOURT ES 2	9	22	9,0	6	FONTENAY FLEURY FC 2	7	18	8,6	6	6					
LE PECQ US 1	17	22	17,0	6	PLAISIROIS FO 2	15	22	15,0	6	MESNIL ST DENIS ASL 1	14	22	14,0	6	MAULOISE US 2	5	18	6,1	6	6					
RAMBOUILLET YVELINES 1	13	22	13,0	6	RAMBOUILLET YVELINES 2	23	21	24,1	6	MONTIGNY LE BX AS 2	12	22	12,0	6	PORT MARLY CS 1	24	18	29,3	6	6					
TRAPPES ES 2	20	22	20,0	6	VELIZY ASC 1	18	22	18,0	6	VALLEE 78 FC 2	10	22	10,0	6	ST GERMAIN EN LAYE 2	13	18	15,9	6	6					
VERNEUIL FOOT 1	24	22	24,0	6	VILLEPREUX FC 1	17	21	17,8	6	VELIZY ASC 2	5	21	5,2	6											
VERSAILLES 78 FC 3	14	22	14,0	6	VOISINS F.C. 2	14	22	14,0	6	VIROFLAY USM 1	5	22	0,0	6											
<i>D2B</i>					<i>D4A</i>					<i>D5A</i>					<i>D5D</i>										
AUBERGENVILLE FC 1	31	22	31,0	3	BREVAL LONGNES FC 1	23	22	23,0	6	BONNIERES FRENEUSE 1	9	18	11,0	6	BUC FOOT AO 2	7	18	8,6	6	6					
CHANTELOUP LES VIGNES US 1	27	22	27,0	6	CARRIERES GRESILLONS 2	9	22	9,0	6	BREVAL LONGNES FC 2	10	18	12,2	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 2	4	18	fft	###	fft					
COIGNIERES FC 1	10	22	10,0	6	FONTENAY ST PÈRE AS 1	10	22	10,0	6	FONTENAY ST PERE AS 1	1	18	1,2	6	FEUCHEROLLES USA 2	4	18	4,9	6	6					
ELANCOURT OSC 1	11	22	11,0	6	GARGENVILLE STADE 2	21	22	21,0	6	INTERFOOT 78 1	6	18	7,3	6	JOUY EN JOSAS US 2	2	18	2,4	6	6					
GARGENVILLE STADE 1	15	22	15,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	20	22	20,0	6	JUZIERS FC 1	8	18	9,8	6	MONTIGNY LE BX AS 3	10	18	12,2	6	6					
HARDRICOURT US 2	13	22	13,0	6	LIMAY ALJ	12	22	12,0	6	MANTES OLYMPIQUE FC 1	13	18	15,9	6	LE PECQ US 2	2	18	2,4	6	6					
JOUY EN JOSAS US 1	10	22	10,0	6	MAGNANVILLE LFC 1	22	22	22,0	6	POISSY AS 3	11	18	13,4	6	PLAISIROIS FO 3	12	18	14,7	6	6					
MARLY LE ROI US 2	15	22	15,0	6	MANTES USC 1	26	22	26,0	6	PORCHEVILLE FC 1	14	18	17,1	6	VILLEPREUX FC 2	10	18	12,2	6	6					
MONTESSON US 1	19	22	19,0	6	MEZIERES/SERBIE 2	16	22	16,0	6	ROSNY SUR SEINE CSM 2	4	18	4,9	6	VOISINS FC 3	9	18	11,0	6	6					
MONTIGNY LE BRETONNEUX AS 1	22	22	22,0	6	VAUXOISE ES 1	13	22	13,0	6	VAUXOISE ES 1	5	18	6,1	6	YVELINES US 2	18	18	0,0	6	6					
NEAUPHLE-POINT 2	16	22	16,0	6	VERNEUIL FOOT 2	8	22	8,0	6																
PLAISIROIS FO 1	25	22	25,0	6	VINSKY FC 1	7	22	7,0	6																

Pts = Nombre de points bonus ou malus au classement

Ratio = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

Matches = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issu du championnat)

Total = Nombre de points de pénalité en cours